

Bastien GACHET
474 route de la cote 2000
74120 MEGEVE
06 64 87 77 74
bastiengachet@orange.fr

A Megève le 18 décembre 2024

A l'attention du Commissaire enquêteur

OBJET : REQUETE CONCERNANT LA REVISION DU PLU

Voici maintenant 4 ans que nous essayons d'obtenir un permis de construire sur un terrain constructible, afin de créer un logement permanent pour nos enfants à Megève. Ce souhait s'inscrit dans la volonté de la commune d'y maintenir sa population.

En décembre 2023, toutes les demandes municipales avaient été satisfaites dans notre demande de permis. Lors de notre rencontre préalable avec le service urbanisme, notre demande était considérée en règle et allait être, dit le service, acceptée. Le 12 décembre, on a déposé le permis. Le 14 décembre la demande de révision du PLU était annoncée et de ce fait, notre demande de permis est passée en sursis à statuer.

Voici les points sur lesquels nous contestons la révision du PLU :

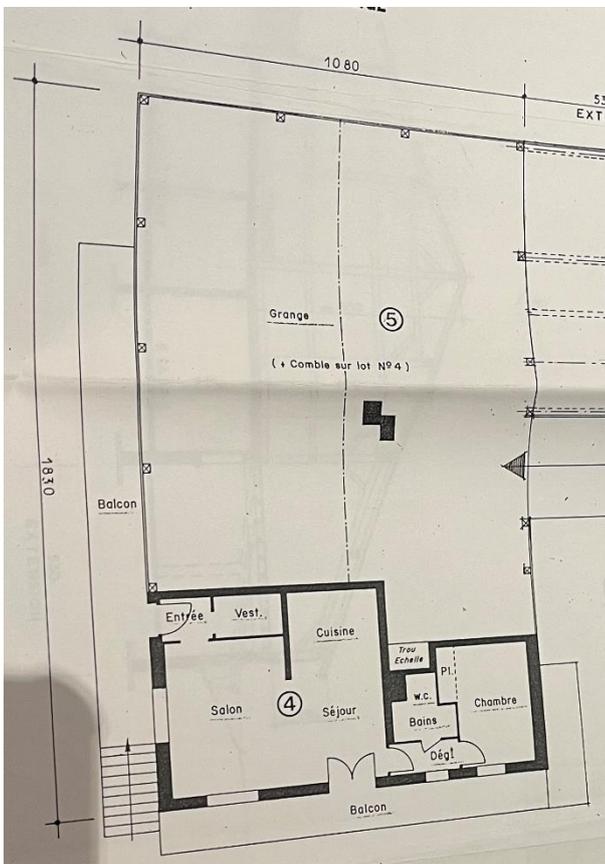
Premièrement, notre habitation a été classée en construction d'intérêt patrimonial ou architectural agropastoral. En effet, c'était une ferme du temps de mes grands parents mais il n'y a plus aucune activité agricole depuis plus de 15ans. Nous avons eu la volonté de rénover pour ne pas laisser à l'abandon les parties non utilisées et créer ainsi du logement permanent pour d'autres familles sur Megève. Ainsi nous avons obtenu un premier permis en juin 2013 pour notre logement principal puis un second en juin 2020 pour transformer l'orientation du bâtiment agricole en appartements de logement. Donc maintenant, c'est une copropriété de 3 logements. C'est pour cela que nous souhaitons la suppression de ce classement (étoile bleue)



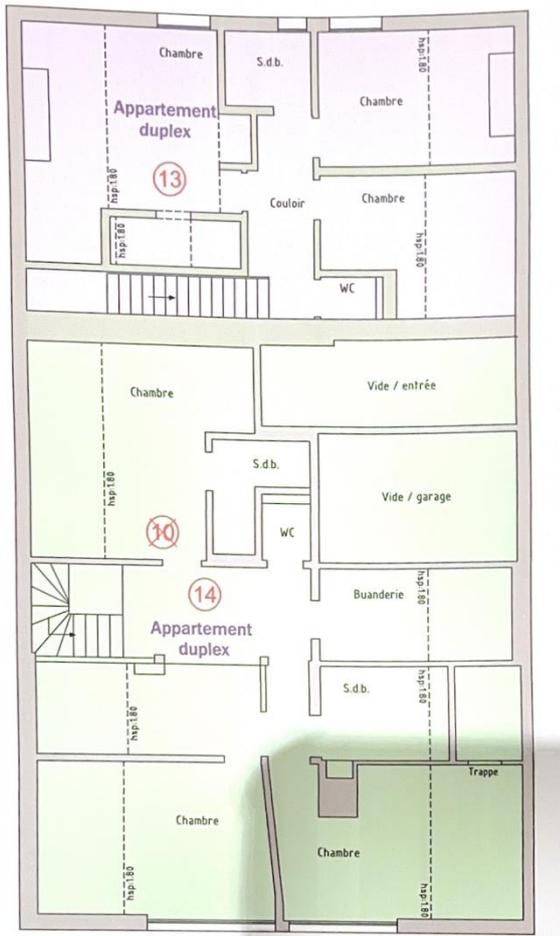
Avant



Après



Plan avant



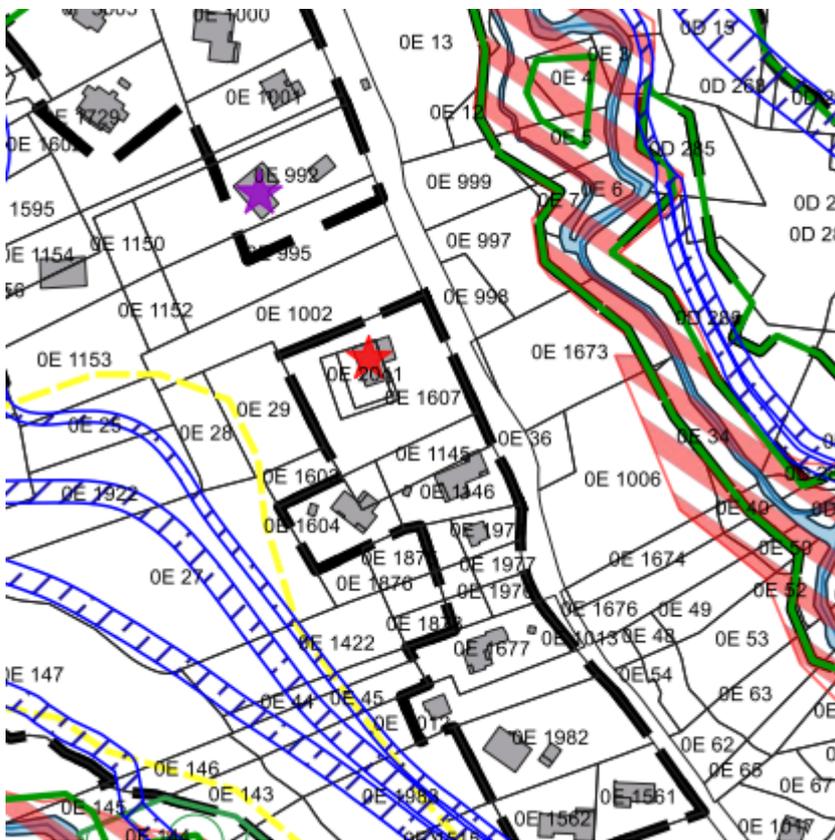
Plan après

En second lieu, nous contestons également la mise en application de la frange agricole pour notre parcelle n°2039. En effet, une route d'accès isole déjà notre terrain constructible de notre terrain agricole. Dans notre cas, même si nous sommes d'accord avec la finalité de la frange agricole, elle perd ici tout son sens d'autant plus que tous les terrains agricoles appartiennent à notre famille. Nous souhaitons donc la suppression de la frange agricole pour la parcelle n°2039.



En troisième point, et c'était une demande préalable à la révision du PLU, nous demandons que les parcelles n°2033, 2035 et 2037 passent en constructibles. La première raison est que ces parcelles agricoles sont isolées entre les parcelles constructibles. Ceci n'affecterait en rien la nature de ces parcelles puisqu'elles ne sont à l'heure actuelle plus cultivées pour l'agriculture.

La deuxième raison permettrait d'aller dans le même sens que notre deuxième requête et mettre ainsi la frange agricole à la bonne limite pour séparer les terrains exploités pour l'agriculture des terrains attenants aux habitations. La continuité d'urbanisation serait ainsi respectée dans ce secteur sans affecter l'agriculture de montagne. C'est pour ces raisons que l'on demande cette classification.



Pour conclure, notre motivation pour construire un chalet sur la commune n'est autre que de pouvoir léguer à nos enfants un logement qui les motivera à leur tour à ne pas quitter Megève.

Bastien GACHET